



## OBJECTIFS E : ANIMER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE GESTION

### Fiche action E-1-1 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion

#### RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La validation du document de gestion donnera lieu à la mise en place d'un comité de suivi animé par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site avec le soutien de différents partenaires (CENB, DREAL et DDT notamment). Cette structure animatrice, véritable relais et interlocuteur local du comité de suivi aura en charge la programmation et le suivi de l'ensemble des opérations à mettre en œuvre. Divers outils lui permettront de planifier et d'engager au mieux les actions préconisées puis de les suivre efficacement. L'assurance d'une gestion favorable du patrimoine naturel et paysager du territoire passe également par une prise en compte des enjeux et objectifs de conservation dans les projets d'aménagement du territoire et de développement touristique. A ce titre, il convient d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion.

#### Priorité : 1

#### Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site  
- Conservatoire d'Espaces Naturels

#### Estimation du coût :

- en interne syndicat mixte et CEN Bourgogne  
- animation du site Natura 2000 (10 à 15 jours/an)

#### Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

#### Territoires concernés :

- Ensemble du territoire (Grand site plus particulièrement)

#### OBJECTIFS

- Informer les acteurs locaux sur les enjeux de conservation et de gestion du territoire
- Mobiliser et soutenir les acteurs locaux pour le déploiement des mesures de gestion préconisées
- Favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du Document de gestion

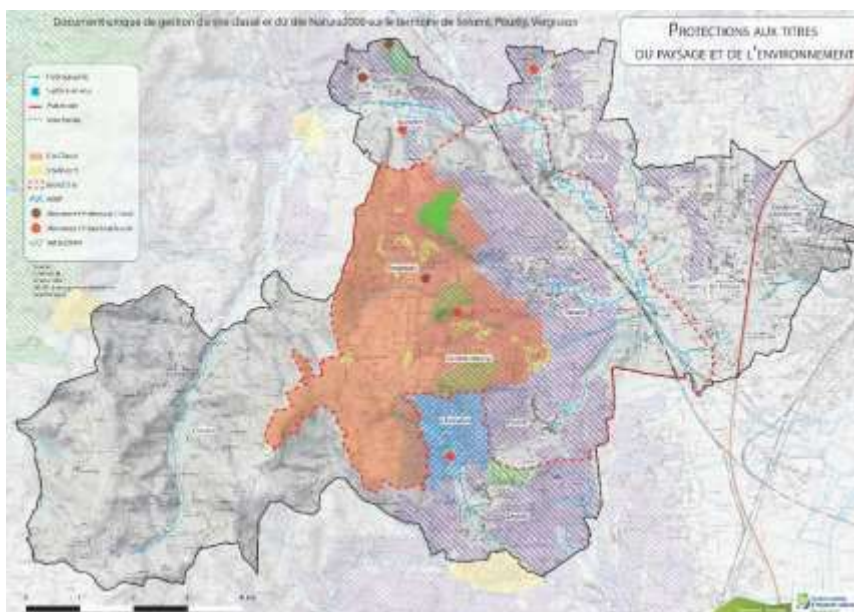
#### Acteurs concernés

- Ensemble des acteurs du territoire (voir liste des membres du Comité de suivi : services de l'état et établissements publics compétents sur le territoire, collectivités locales et territoriales, exploitants agricoles, viticulteurs, forestiers, propriétaires et gestionnaires fonciers, etc..)

#### Partenaires à mobiliser

- DREAL Bourgogne Franche-Comté
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

#### Localisation



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'informer les acteurs du territoire sur :

- les enjeux de conservation, les objectifs et les mesures de gestion préconisées ;
- l'impact de leurs activités sur le fonctionnement de celui-ci.

Par ailleurs, il s'agira de favoriser le déploiement des mesures de gestion en mobilisant et en accompagnant les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion.

La mesure concerne donc :

- l'animation du Comité de suivi (en commun avec la mesure A.2.1), organe de concertation et de débat (composé des membres du COPIL) qui est chargé d'orienter et de valider la stratégie de mise en œuvre du document de gestion et de contribuer à son évaluation ; il se réunira annuellement (bilan sur la mise en œuvre du document de gestion, projets en cours, programme prévisionnel et stratégie associée) ;
- la rencontre, l'information et la mobilisation de propriétaires ou exploitants, forestiers agricoles et viticoles, des collectivités territoriales, des associations locales sur les démarches en cours sur le territoire et la proposition d'outils pour la mise en œuvre des mesures de gestion. La structure animatrice pourra intervenir en appui des représentants du monde forestier (CRPF, ONF), de la profession agricole et viticole (Chambre d'Agriculture, Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, etc.), des services de l'état (DREAL, DDT, etc.) ;
- la mise en œuvre de réunions publiques dans les communes du site afin d'informer la population locale sur le contenu du document de gestion.
- la diffusion d'informations actualisées sur le territoire, sur les connaissances du site ou sur des savoirs faire pour professionnaliser les partenaires (aspects scientifiques, techniques, juridique) ;
- l'appui technique aux maîtres d'ouvrages et aux partenaires souhaitant s'engager dans la mise en œuvre des actions de gestion (appui au montage des contrats Natura 2000 par exemple) ;
- la valorisation du réseau humain et des personnes qui s'engagent, des expériences et des actions mises en œuvre (organiser des visites de terrain par exemple).

En parallèle, la structure animatrice veillera à favoriser et suivre la cohérence des politiques publiques, projets et événements avec les objectifs et enjeux du Document de gestion. Il s'agira de faire connaître les enjeux liés au patrimoine naturel et paysager du territoire et de rappeler les objectifs de conservation à l'ensemble des porteurs de projets et acteurs du territoire. La structure animatrice s'attachera à :

- veiller sur les nouveaux projets et politiques publiques mis en œuvre ;
- participer aux instances de pilotages de ces projets et différentes commissions techniques ;
- apporter les informations et données aux porteurs de projets et aux services instructeurs pour le respect des procédures liées aux zonages réglementaires (cf. Tome 0) et pour la prise en compte des objectifs et enjeux du document de gestion dans tous types de projet.

En complément, un travail d'animation foncière s'avère nécessaire pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du document de gestion. Il s'agira à minima à l'échelle du site Natura 2000 :

- d'améliorer la connaissance foncière sur les parcelles à forts enjeux de conservation (identification des propriétaires) ;
- de mettre en cohérence les limites du site Natura 2000 avec les parcelles cadastrales.

De par ses missions et son ancrage territorial, le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site est identifié comme la structure la plus à même de porter l'animation et la coordination de la mise en œuvre du document de gestion avec le soutien des services de l'état (DREAL et DDT pour le « pilotage ») et de différents partenaires techniques et scientifiques (CENB notamment).

### Calendrier de réalisation

Chaque année



## OBJECTIFS E : ANIMER ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE GESTION

### Fiche action E-2-1 : Suivre la mise en œuvre du document de gestion

#### RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

La validation du document de gestion donnera lieu à la mise en place d'un comité de suivi animé par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site avec le soutien de différents partenaires (CENB, DREAL et DDT notamment). Cette structure animatrice, véritable relais et interlocuteur local du comité de suivi aura en charge la programmation et le suivi de l'ensemble des opérations à mettre en œuvre. Divers outils lui permettront de planifier et d'engager au mieux les actions préconisées puis de les suivre efficacement. Sur ce dernier point, il conviendra de suivre précisément l'avancement de la mise en œuvre du document de gestion, d'en faire état auprès des membres du comité de suivi et de réajuster si nécessaire la programmation des actions.

#### Priorité : 1

#### Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site  
- Conservatoire d'Espaces Naturels

#### Estimation du coût :

- en interne syndicat mixte et CEN Bourgogne  
- animation du site Natura 2000 (4 à 6 jours/an)

#### Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

#### Territoires concernés :

- Ensemble du territoire (Grand site plus particulièrement)

#### OBJECTIFS

- Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du document de gestion
- Orienter et adapter la planification des mesures de gestion
- Contribuer à l'évaluation du document de gestion

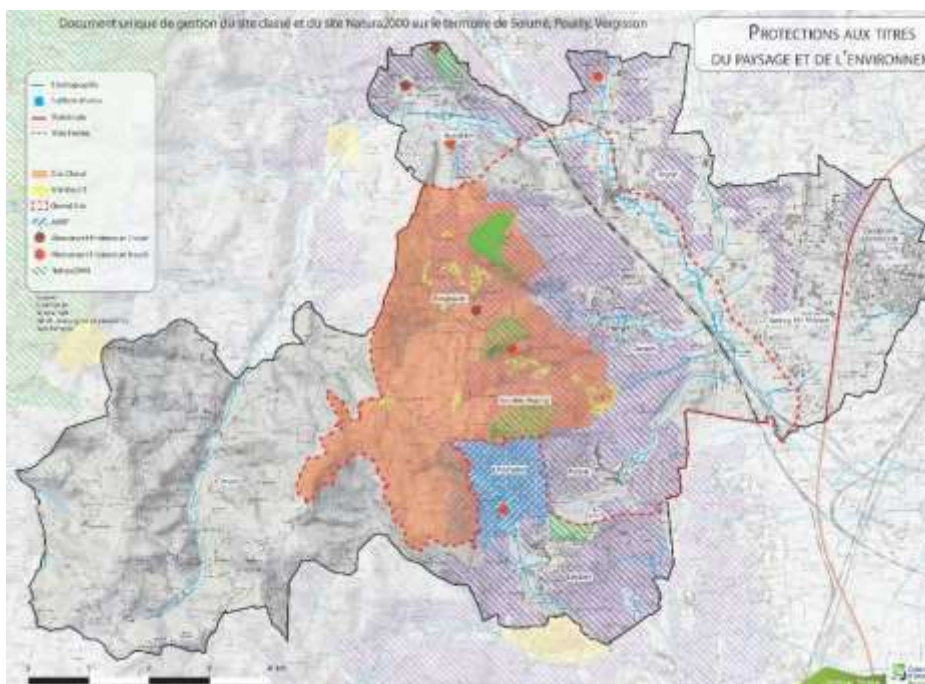
#### Acteurs concernés

- Ensemble des acteurs du territoire (voir liste des membres du Comité de suivi : services de l'état et établissements publics compétents sur le territoire, collectivités locales et territoriales, exploitants agricoles, viticulteurs, forestiers, propriétaires et gestionnaires fonciers, etc..)

#### Partenaires à mobiliser

- DREAL Bourgogne Franche-Comté
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

#### Localisation



## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit pour la structure animatrice de suivre l'avancement du document de gestion et les mesures qui y sont préconisées. Ce suivi sera réalisé sur la base de la tenue et de la mise à jour régulière d'un tableau de bord reprenant l'ensemble des mesures de gestion, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre et les indicateurs/descripteur de réalisation. Il permettra ainsi suivre au fil du temps les actions réalisées (travaux de gestion, études, réunion des groupes de travail thématique, etc.) et ainsi d'évaluer leur niveau de réalisation. Il sera notamment construit en articulation avec la mesure A.1.11 « Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles ». En complément, les informations associées au suivi de la mise en œuvre des actions relevant spécifiquement de la démarche Natura 2000 seront saisies sous un outil spécifique : SIN2, Système d'Information des sites Natura 2000.

La structure animatrice rendra compte auprès du comité du suivi du site (voir la mesure E.1.1) de l'état d'avancement du document de gestion au travers d'un bilan d'activité annuel. Ce dernier comprend une synthèse et une analyse de l'exécution de chaque mesure en tenant compte des aspects scientifiques, techniques et financiers (type de mesure, milieux/territoires/acteurs concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées, coût, temps consacré, etc.). Sur la base de ce bilan d'activité, la planification des mesures de gestion pourra être éventuellement adaptée pour les années à venir. Si nécessaire, les modalités de mise en œuvre de certaines mesures pourront également être modifiées au regard des potentiels contraintes et difficultés (scientifiques, techniques, financières, etc.) constatées lors du bilan. Le programme annuel d'activités de l'année suivante sera joint à ce bilan.

In fine, le suivi des actions du document de gestion aboutira à son évaluation après 10 années de mise en œuvre. Il s'agira d'évaluer :

- les moyens humains et financiers mobilisés pour l'animation et la coordination du document de gestion (objectif E) ;
- le niveau de réalisation des différentes mesures liées aux objectifs A, B, C et D ;
- les moyens financiers mobilisés pour leur mise en œuvre ;
- l'impact de ces mesures (notamment pour la démarche Natura 2000, en tenant compte de l'évolution de l'état de conservation des pelouses calcaires entre 2017 et 2025).

Par ailleurs, l'évaluation du document de gestion permettra de contribuer à l'actualisation des objectifs et des mesures de gestion lors de rédaction du prochain document de gestion.

### Calendrier de réalisation

Chaque année : suivi de la mise en œuvre du document de gestion  
2027-2028 : Evaluation du document de gestion